

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1838

15 juillet 2014

SOMMAIRE

Aberdeen European Balanced Property Fund	88180	CTM/Chello B.V.	88185
Aequitas Europe 2 S.à r.l.	88179	CTM/Mare B.V.	88212
Aswi 2 S.A.	88179	DDI A.G.	88185
Atlas Copco Finance S.à r.l.	88209	Direct Management	88185
Aviare	88179	D&K Immobilien S.A.	88180
BBA Finance No.6 S.à r.l.	88178	EHI Luxembourg S.à r.l.	88184
BFL Chiro S.A.	88180	Elektra Purchase No. 32 S.A.	88197
BNTN Limited S.à.r.l.	88186	Fidji Luxembourg (BC)	88184
Brain Corp S.A.	88181	Global Aviation Technical Solutions SECS	88182
BT American Securities (Luxembourg) S.à r.l.	88221	GS Car Rental HK Parallel Limited S.à r.l.	88178
Bypar S.à r.l.	88180	Hansteen Hannover S.à r.l.	88181
Caisrelux	88179	Hansteen Holzhauser Markt S.à r.l.	88181
Cameros Sicav	88182	HR Consulting S.A.	88224
Canadian Inter-Trust Equities S.à r.l.	88182	KD Manhattan Luxco S.à.r.l.	88205
Cogexim S.A.	88184	Lorenglass S.A.	88183
Cogexim S.A.	88185	Lux Vex S.à r.l.	88183
Colorfront S.A.	88212	Mercosul Internet S.à r.l.	88183
Commercial Project Holdings S.à r.l.	88181	M.R.S.B. S.à.r.l.	88183
Compagnie Interfricaine d'Investissements SAH (C2I)	88185	New Millennium SIF - SICAV	88224
CompAM FUND	88182	Partibel S.A.	88219
Createrra S.A.	88178	Pertrix Investment Group S.A.	88212
Crestbridge Management Company S.A.	88184	Ribambelle Soleuvre S.à r.l.	88205
		Uninvest III	88178

BBA Finance No.6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065618/9.

(140077096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Creterra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014065686/10.

(140076987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

GS Car Rental HK Parallel Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 184.631.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014065829/14.

(140076502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Univest III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 129.296.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires d'Univest III (la «société») tenue le 15 avril 2014 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a réélu Monsieur Martin Sanders (demeurant professionnellement à Weena 455, 3013 AL Rotterdam, Pays-Bas), Monsieur Mark Walker (demeurant professionnellement à 3 St James's Road, Kingston-upon-Thames KT1 2BA, Royaume-Uni), Monsieur Frans Meerveld (demeurant professionnellement à Weena 455, 3013 AL Rotterdam, Pays-Bas) ainsi que Monsieur Loek Sibbing (demeurant professionnellement à Weena 455, 3013 AL Rotterdam, Pays-Bas) au poste d'administrateurs de la société pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

2. L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Société coopérative dans sa fonction de réviseur d'entreprises de la société pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte d'UNIVEST III

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2014067138/21.

(140078132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Aswi 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.
R.C.S. Luxembourg B 99.499.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014066370/9.
(140077428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Aviare, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 41.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2014066375/11.
(140077845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Aequitas Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 92.771.

Veillez noter que le siège social de l'associée unique, Aequitas Europe 1 S.à r.l. a été transféré du L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte en date du 7 juin 2005.
Il a ensuite été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 14 mai 2014.
Pour avis sincère et conforme
Pour Aequitas Europe 2 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.
Référence de publication: 2014067221/16.
(140079145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Caisrelux, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 39.009.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 avril 2014

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

MAZARS Luxembourg
10A, rue Henri Schnadt
L-2530 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.»

Pour la société CAISRELUX
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014066450/18.
(140077967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

D&K Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 62.615.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065696/9.

(140077318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

BFL Chiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 32, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 149.397.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065622/9.

(140076389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Bypar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 350.000,00.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 84.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065635/9.

(140077035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Aberdeen European Balanced Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 118.918.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2014, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- Décident de nommer Pertti Vanhanen, né le 26 février 1962 à Kerimäki, Finlande avec adresse professionnelle au Kaivokatu 6, FI-00100 Helsinki, Finlande, comme administrateur de la société avec effet au 13 mai 2014 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

* Françoise Pfeiffer

* Charlie Macrae

* Michael Determann

* Pertti Vanhanen

- Décident de terminer le mandat de Deloitte S.A. en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société avec effet au 13 mai 2014.

- Décident de nommer Ernst & Young, avec siège social 7, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Pour Aberdeen European Balanced Property Fund SICAV-FIS

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014067219/27.

(140078833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Brain Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 170.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068028/9.

(140080118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Hansteen Holzhauser Markt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 116.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Holzhauser Markt S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066687/11.

(140077557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Hansteen Hannover S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 113.226.

Veillez noter que le siège social de l'associée unique, Hansteen Germany Holdings S.à r.l, a changé et se trouve désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, depuis le 27 mars 2014.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hansteen Hannover S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014066686/13.

(140078289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Commercial Project Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 115.476.

Il est à noter que les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Martin Pollard de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de nommer Monsieur Richard Stone, né le 13 Juillet 1977 à Epsom, Angleterre, demeurant professionnellement au One Curzon Street, London W1J 5HD, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Madame Stéphanie Duval, gérante

Madame Virginie Vely, gérante

Monsieur Richard Stone, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Commercial Project Holdings S.à r.l.

Virginie Vely

Mandataire

Référence de publication: 2014068045/21.

(140080064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Canadian Inter-Trust Equities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 128.431.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014065654/9.
(140076570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Cameros Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 48.766.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mai 2014.
Référence de publication: 2014065653/10.
(140076525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Global Aviation Technical Solutions SECS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 161.422.

Les comptes annuel au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Sandweiler, le 9th Mai 2014.
Global Aviation Technical Solutions SECS
Michael Stone
General Manager & Director of Finance
Référence de publication: 2014065800/13.
(140076399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

CompAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 92.095.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 mai 2014 à 11.00 heures au siège social

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs pour un an, comme suit:

Conseil d'Administration

Massimo SCOLARI, ayant son adresse professionnelle: Via Vittorio Veneto, 24 - IT-20124 -Milano (Italie)
Gabriele BRUERA, ayant son adresse professionnelle: Via Calprino, 18 - CH-6900 - Lugano Paradiso (Suisse);
Lamberto CONTE, ayant son adresse professionnelle: Via Calprino, 18 - CH-6900 - Lugano Paradiso (Suisse);
Roberto DI CARLO, ayant son adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises pour un an, comme suit:

Réviseur d'Entreprises

Deloitte Audit Sarl, 560, rue de Neudorf L - 2220 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

CompAM Fund

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014068049/22.

(140079514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Lux Vex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 178.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. MOSTADE / E. VILLETTE
Gérante B / Gérante A

Référence de publication: 2014067638/11.

(140078413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Lorenglass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Mai 2014.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014067636/12.

(140079036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Mercosul Internet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 155.531.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse professionnelle du gérant B Richard BRE-KELMANS du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.
Carsten SÖNS
Mandataire

Référence de publication: 2014067647/15.

(140078814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

M.R.S.B. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, K Kiosk, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 159.260.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite de l'associée unique de la Société en date du 3 mars 2014, de transférer le siège social au:

K Kiosk / 9, Place de la Gare-Centrale L-1616 Luxembourg

Signé: P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07.05.2014. Relation: LAC/2014/21061. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.05.2014.

Référence de publication: 2014067642/16.

(140079079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Cogexim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 114.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065674/9.

(140076879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Crestbridge Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 159.802.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014065690/10.

(140076690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

EHI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 97.908.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014065738/12.

(140077019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Fidji Luxembourg (BC), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 110.918.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 13 mai 2014

En date du 13 mai 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Ailbhe Jennings de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de nommer Ruth Springham, né le 25 mai 1961 à Johnstone, Ecosse, ayant comme adresse professionnelle: 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- M. Michel Plantevin
- Mme. Ruth Springham
- M. Walid Sarkis
- Mr Marc Valentiny
- Mr. Jean Lamy
- Mr. Gilles Ruckstuhl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014068144/23.

(140079398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Cogexim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 114.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065675/9.

(140076880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Compagnie Interafricaine d'Investissements SAH (C2I), Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 15.106.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014067400/10.

(140079099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

CTM/Chello B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 147.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014065691/10.

(140076518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

DDI A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 153.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DDI A.G.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014067416/11.

(140078928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Direct Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 135.405.

Rectificatif concernant l'extrait déposé au RCS le 13 mai 2014, réf. L140078120

D'après les résolutions prises par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 12 mai 2014, il convient de noter que Monsieur Luca Gallinelli a démissionné de son mandat de gérant B avec effet au 9 avril 2014 et Monsieur Nicolas Gérard, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch L-2086 a été nommé gérant B avec effet au 9 avril 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014067413/14.

(140078960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

BNTN Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 186.925.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of April.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Brock Nominees Ltd., a limited company, having its registered office at Helvetia Court, South Esplanade, St. Peter Port, Guernsey, registered with the Guernsey Registry on July 20, 1999, under number 35527, and

- Tenby Nominees Ltd. a limited company, having its registered office at Helvetia Court, South Esplanade, St. Peter Port, Guernsey, registered with the Guernsey Registry on July 20, 1999, under number 35533,

both here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal on April 25th, 2014, which, initialed ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, has requested the officiating notary to draw up the following Articles of Incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declared to organize.

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "BNTN Limited S.à r.l".

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

In the event that, in the view of the manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments, excluding any activity of marchand de biens.

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with

or without security, excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; and

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, shares

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Managers

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the Sole Manager or by the joint signature of two Managers if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any Manager so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visio-conférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed

for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a Sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 17. Powers of the shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 18. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholder(s) must be held if the Company has more than twenty-five (25) shareholders

Art. 19. Other general meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of general meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholder(s) are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholder(s).

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholder(s).

The Chairman of the general meeting of shareholder(s) shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholder(s) shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholder (s) shall be signed by the shareholder(s) present or represented or by the proxy (ies) holder of shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder by the proxy holder of the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholder(s) to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Brock Nominees Ltd., prenamed,	6250 shares
Tenby Nominees Ltd., prenamed	6250 shares
Total shares:	12500 shares

The amount of twelve thousand hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on the last day of December 2014.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholders

First resolution

The shareholders resolved to establish the registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The shareholders resolved to appoint the following managers of the Company for an undetermined period:

- Primary Management Limited, a limited company, having its registered office in The Bahamas Financial Centre, Shirley & Charlotte Streets, Nassau, Bahamas.

- Mr. Matthijs BOGERS, a Dutch citizen, born on November 24th, 1966, in Amsterdam, Netherlands, with his professional address at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Pardevant Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

ONT COMPARU:

- Brock Nominees Ltd., une société limitée, avec siège social à Helvetia Court, South Esplanade, St. Peter Port, Guernsey, enregistrée auprès du Guernsey Registry sous le numéro 35527 le 20 Juillet 1999, et

- Tenby Nominees Ltd., une société limitée, avec siège social au Helvetia Court, South Esplanade, St. Peter Port, Guernsey, enregistrée auprès du Guernsey Registry le 20 juillet 1999, sous le numéro 35533,

ici représentées par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations datées du 25 avril 2014.

Lesquelles procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - **Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

Art. 1^{er}. Forme. Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "BNTN Limited S.à.r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune du siège social par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements, à l'exclusion de toute activité de marchand de biens.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées; à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de sociétés apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier, et

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité. Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. - Gérants, auditeur

Art. 9. Gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserait tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Chapitre IV. - Des associés

Art. 17. Pouvoirs des associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés.

Art. 19. Autres assemblées générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiennent au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des assemblées générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, liquidation

Art. 28. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Brock Nominees Ltd., prénommée,	6250 parts
Tenby Nominees Ltd., prénommée,	6250 parts
Parts totales:	12500 parts

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le dernier jour du mois de décembre 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

*Résolutions des associés
Première résolution*

Les associés ont décidé d'établir le siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Les associés ont décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et pour une période indéterminée:

- Primary Management Limited, une société limitée, ayant son siège social au The Bahamas Financial Centre, Shirley & Charlotte Streets, Nassau, Bahamas.

- Monsieur Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 au Pays-Bas, Amsterdam, ayant son domicile professionnel au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte français primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2014. Relation: LAC/2014/20938. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014067312/630.

(140078903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Elektra Purchase No. 32 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 186.934.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the eleventh day of April.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared the following:

Stichting EP32, registered with The Netherlands Chamber of Commerce Commercial having its registered office in Barbara Strozilaan 101, 1083 HN Amsterdam, The Netherlands

Here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a société anonyme, (the "Company") which it forms hereafter:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme under the name of "Elektra Purchase No. 32 S.A." qualifying as securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law").

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the board of directors.

Art. 3. Object. The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and, without prejudice to the generality of the foregoing, it may in particular acquire or assume, directly or indirectly or through another entity, risks relating to any kind of loans, receivables, related assets, collateral, debt and equity securities and any other kind of financial instruments (the “Underlying Assets”) and directly or indirectly invest in, acquire, hold and dispose of the Underlying Assets.

The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to debt and equity securities, other similar instruments, rights or participations in the Underlying Assets.

The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as may be set out in relevant agreements with investors and creditors.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects within the limits Securitisation law

Art. 4. Compartments. The board of directors of the Company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the board of directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company creating such compartment, no resolution of the board of directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the board of directors.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these articles of incorporation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 6. Share Capital. The Company has an issued capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

Art. 7. Shares. The shares will be in registered form without option to convert them into bearer shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with legal requirements.

Chapter III. - Board of directors, Approved statutory auditor

Art. 8. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

In the event where the Company has one sole shareholder it can be managed by one director.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting of the shareholders ratifies the election at its next meeting.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall elect from among its members a chairman (the "Chairman"). It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the Chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or e-mail to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by letter, fax, e-mail or video-conference of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by letter, fax, e-mail or videoconference another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of telephone conference or similar communications equipment by which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, each signed by one or several director(s).

Art. 10. Minutes of the Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the Chairman or, if the Chairman was absent from a meeting, by any other director who was present or represented. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman of the board of directors.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 12. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 13. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 14. Approved Statutory Auditor. The accounts of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The approved statutory auditor shall be appointed by the board of directors, which shall determine his remuneration and the term of his contract with the Company. The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 15. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 11 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 16. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on June 30th each year at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the previous business day.

Art. 17. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require. [BSP Note: Art. 70 of 1915 Law.]

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, shall be held in Luxembourg.

Art. 18. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by letter, fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. - Fiscal year, Allocation of profits

Art. 19. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents, together with a report on the operations of the Company, at least one month before the date of the annual general meeting to the approved statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 20. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the legal reserve. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company. Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out interim dividends. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such interim dividends.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 22. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be governed by the law concerning commercial companies, as amended.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the December 31st, 2014.

2. The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2015.

Subscription and liberation

The three thousand one hundred (3,100) shares are subscribed by the sole shareholder Stichting EP32, prenamed.

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary who states it.

Declaration

The undersigned notary declares that he has verified compliance with the conditions required by Articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and expressly confirms that they have been complied with.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Decisions of the sole shareholder

The appearing party, represented in the manner indicated above, representing the entire subscribed capital, has adopted the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed directors:

Petronella J.S. Dunselman, director, born on April 6th, 1965, in Amsterdam, The Netherlands, with professional address in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre

Zamyra H. Cammans, director, born on February 11th, 1969, in Utrecht, The Netherlands, with professional address in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre

Preeti Kotwani-Khitri, director, born on March 6th, 1979, in Ujjain, India, with professional address in L-2550 Luxembourg

The term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.

3. The registered office of the Company is established in 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date stated at the beginning hereof.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the proxy-holder the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxy-holder, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onze avril.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Stichting EP32, enregistré aux Pays-Bas au registre de commerce et des Sociétés des Pays-Bas, ayant son siège social à Barbara Strozilaan 101, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis du notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (la «Société») qu'elle va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme ayant la dénomination «Elektra Purchase No. 32 S.A.» étant une société de titrisation au sens de la loi sur la titrisation du 22 mars 2004, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur la Titrisation»).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une résolution du conseil d'administration.

Art. 3. Objet. La Société peut conclure toute forme d'opération de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et sans préjudice de la généralité de ce qui précède, la Société peut plus particulièrement acquérir ou assumer, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire de toute autre entité, les risques relatifs à tout type de prêts, créances, actifs y relatifs, sûretés, de dette ou de capital et tout autre type d'instrument financier (les «Actifs Sous -Jacents») et investir directement ou indirectement, acquérir, détenir ou céder les Actifs Sous -Jacents.

La Société peut émettre des actions, des obligations, des billets, des obligations, des débetures et et toute sorte de titres de créance ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques relatifs aux Actifs Sous -Jacents. La Société peut emprunter sous toute forme quelle qu'elle soit endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société peut conclure toutes transactions par lesquelles elle acquière ou assume, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'une autre entité, les risques relatifs aux valeurs mobilières de dettes ou de capital, autres instruments similaires, droits ou participations dans les Actifs Sous - Jacents.

La Société peut donner des garanties et accorder des gages, hypothèques ou tout autre type de sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société peut disposer librement de, et céder, ses actifs selon les modalités qui peuvent être énoncées dans les accords passés avec les investisseurs et les créanciers.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et utiliser tous les instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales ou financières en relation directe ou indirecte avec son objet social dans les limites de la Loi sur la titrisation.

Art. 4. Compartiments. Le conseil d'administration de la Société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Chaque compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société en ce qui concerne le financement correspondant, sauf disposition contraire dans la résolution du conseil d'administration créant un tel compartiment. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre investisseurs, chaque compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment limité aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers. Les investisseurs ou les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les coûts, dépenses et autres charges réalisées pour le compte de la Société dans son ensemble, seront des charges générales de la Société et ne devront pas être payés avec l'actif d'un quelconque compartiment. Dans le cas où les coûts et les dépenses susmentionnées ainsi que d'autres charges ne peuvent être autrement réglées, ils devront être distribués au pro rata sur les compartiments de la Société sur décision du conseil d'administration.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 6. Capital Social. La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (31.000,-EUR), divisé en trois mille cent (3.100) actions ayant une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune.

Art. 7. Actions. Les actions sont nominatives sans possibilité de les convertir en actions au porteur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à condition selon les conditions légales requises.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Réviseur d'entreprises agréé

Art. 8. Conseil d'Administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Dans le cas où la société a un actionnaire unique, elle peut être gérée par un administrateur.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par les administrateurs restants conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine assemblée.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration devrait élire parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, fax ou e-mail à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par lettre, fax, e-mail ou visio-conférence de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une annexe préalablement adoptée par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par lettre, fax, e-mail ou visio-conférence un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux. Une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le Président ou si le Président est absent de la réunion, par tout autre administrateur qui a été présent ou représenté à la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président du conseil d'administration.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Réviseur d'entreprises agréé. Les comptes de la de la société seront surveillés par un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé est nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la Société. Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 11 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 16. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 30 juin chaque année à 11h00.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable précédent.

Art. 17. Autres Assemblées Générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle ont lieu au Luxembourg.

Art. 18. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par lettre, fax ou e-mail un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au réviseur d'entreprises agréé qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restant. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil d'administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Tous les points non régis par les présents statuts seront régis par la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les trois mille cent (3.100) actions ont toutes été souscrites par l'actionnaire unique, «Stichting EP32», prénommée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et déclare expressément qu'elles ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'actionnaire unique

La comparante, représentée de la manière indiquée ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Sont nommés administrateurs de la société:

Petronella J.S. Dunselman, née le 6 avril 1965, à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 52-54, avenue X Septembre, L-2550 Luxembourg;

Zamyra H. Cammans, née le 11 février 1969, à Utrecht, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 52-54, avenue X Septembre, L-2550 Luxembourg;

Preeti Kotwani-Khitri, née le 6 mars 1979, à Ujjain, Inde, ayant son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

3. Le siège social de la société est fixé à 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le mandataire l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu par nom, prénom état et demeure par le notaire instrumentant celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 avril 2014. Relation: EAC/2014/5414. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014067427/424.

(140079060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Ribambelle Soleuvre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 197, route de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 171.690.

Cession de parts sociales

Suite à la cession de parts en date du 1^{er} janvier 2014, le capital social se répartit de la façon suivante:

Ribambelle 4 Sàrl	100 parts sociales
Ayant son siège social au 39-41 Rue de Gasperich L-1617 Luxembourg	
Et inscrite sous le numéro RCSL B104.126	
TOTAL	100 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014066988/14.

(140077720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

KD Manhattan Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 140.309.

In the year two thousand and fourteen

On the twenty-eighth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Juan Francisco BECKMANN VIDAL, entrepreneur, born in Mexico City, Mexico, on February 9, 1940, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexico and

Mrs. Maria DE JESUS DORA LEGORRETA SANTOS, homemaker, born in Jocotitlan, Mexico, on December 17, 1945, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexico,

both represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mr Max MAYER, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "KD MANHATTAN LUXCO S.à.r.l." (hereinafter referred to as "the Company"), having its registered office at L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 140309, incorporated on July 2, 2008 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C n°1961 of August 11, 2008 and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on March 7, 2013, published in the Mémorial C n°1133 of Mai 14, 2013,

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) in order to raise it from the amount of two million three hundred eighteen thousand four hundred and ninety five US Dollars (USD 2,318,495.-) to two million three hundred thirty eight thousand four hundred and ninety five US Dollars (USD 2,338,495.-) by the issue of two thousand (2,000) new Class A shares, two thousand (2,000) new Class B shares, two thousand (2,000) new Class C shares, two thousand (2,000) new Class D shares, two thousand (2,000) new Class E shares, two thousand (2,000) new Class F shares, two thousand (2,000) new Class G shares, two thousand (2,000) new Class H shares, two thousand (2,000) new Class I shares and two thousand (2,000) new Class J shares, all with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

The twenty thousand (20,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each are subscribed by the appearing parties as follow:

- one thousand (1,000) new Class A shares,
- one thousand (1,000) new Class B shares,
- one thousand (1,000) new Class C shares,
- one thousand (1,000) new Class D shares,
- one thousand (1,000) new Class E shares,
- one thousand (1,000) new Class F shares,
- one thousand (1,000) new Class G shares,
- one thousand (1,000) new Class H shares,
- one thousand (1,000) new Class I shares, and
- one thousand (1,000) new Class J shares

are subscribed by Mr. Juan Francisco BECKMANN VIDAL, prenamed, and are fully paid up by contribution in cash of ten thousand US Dollars (USD 10,000.-) and

- one thousand (1,000) new Class A shares,
- one thousand (1,000) new Class B shares,
- one thousand (1,000) new Class C shares,
- one thousand (1,000) new Class D shares,
- one thousand (1,000) new Class E shares,
- one thousand (1,000) new Class F shares,
- one thousand (1,000) new Class G shares,
- one thousand (1,000) new Class H shares,
- one thousand (1,000) new Class I shares, and
- one thousand (1,000) new Class J shares

are subscribed by Mrs. Maria DE JESUS DORA LEGORRETA SANTOS, pre-named, and are fully paid up by contribution in cash of ten thousand US Dollars (USD 10,000.-).

The contribution in cash for a total amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) has been proved to the undersigned notary by bank certificate. This amount is now at the free disposal of the Company.

The subscribers are represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of two proxies given under private seal.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association is amended so that it reads henceforth as follows:

" 5.1. The issued corporate capital is set at two million three hundred thirty eight thousand four hundred and ninety five US Dollars (USD 2,338,495.-) divided into:

- two hundred forty eight thousand nine hundred and sixty five (248,965) Class A Shares,
- two hundred thirty two thousand one hundred and seventy (232,170) Class B shares,
- two hundred thirty two thousand one hundred and seventy (232,170) Class C shares,
- two hundred thirty two thousand one hundred and seventy (232,170) Class D shares,
- two hundred thirty two thousand one hundred and seventy (232,170) Class E shares,
- two hundred thirty two thousand one hundred and seventy (232,170) Class F shares,
- two hundred thirty two thousand one hundred and seventy (232,170) Class G shares,
- two hundred thirty two thousand one hundred and seventy (232,170) Class H shares,
- two hundred thirty two thousand one hundred and seventy (232,170) Class I shares, and
- two hundred thirty two thousand one hundred and seventy (232,170) Class J shares.

Each share with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) all subscribed and fully paid-up and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,050.-.

The capital increase is valued at EUR 14,456.60.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Monsieur Juan Francisco BECKMANN VIDAL, entrepreneur, né à Mexico, Mexique, le 9 février 1940, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexique et

Madame Maria DE JESUS DORA LEGORRETA SANTOS, sans profession, née à Jocotitlan, Mexique, le 17 décembre 1945, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexique,

tous deux représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles parties comparantes, représentées par Monsieur Max MAYER, prénommé, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les parties comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "KD MANHATTAN LUXCO S.à.r.l." (ci-après «la Société»), ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 140309, constituée en date du 2 juillet 2008 par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C n°1961 du 11 août 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 7 mars 2013, publié au Mémorial C n°1133 du 14 mai 2013,

et que les parties comparantes ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) pour le porter de son montant de deux millions trois cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze US Dollars (USD 2.318.495,-) à deux millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze US Dollars (USD 2.338.495,-) par l'émission de deux mille

(2.000) nouvelles parts sociales de Classe A, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe B, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe C, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe D, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe E, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe F, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe G, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe H, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe I et deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe J, toutes d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Les vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune sont souscrites par les parties comparantes comme suit:

- mille (1.000) parts sociales de Classe A,
- mille (1.000) parts sociales de Classe B,
- mille (1.000) parts sociales de Classe C,
- mille (1.000) parts sociales de Classe D,
- mille (1.000) parts sociales de Classe E,
- mille (1.000) parts sociales de Classe F,
- mille (1.000) parts sociales de Classe G,
- mille (1.000) parts sociales de Classe H,
- mille (1.000) parts sociales de Classe I, et
- mille (1.000) parts sociales de Classe J

sont souscrites par Monsieur Juan Francisco BECKMANN VIDAL, prénommé, et sont intégralement libérées par l'apport en espèces de dix mille US Dollars (USD 10.000,-) et;

- mille (1.000) parts sociales de Classe A,
- mille (1.000) parts sociales de Classe B,
- mille (1.000) parts sociales de Classe C,
- mille (1.000) parts sociales de Classe D,
- mille (1.000) parts sociales de Classe E,
- mille (1.000) parts sociales de Classe F,
- mille (1.000) parts sociales de Classe G,
- mille (1.000) parts sociales de Classe H,
- mille (1.000) parts sociales de Classe I, et
- mille (1.000) parts sociales de Classe J

sont souscrites par Madame Maria DE JESUS DORA LEGORRETA SANTOS, prénommée, et sont intégralement libérées par l'apport en espèces de dix mille US Dollars (USD 10.000,-).

L'apport en espèces d'un montant total de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) a été prouvé au notaire instrumentaire par un certificat bancaire. Ce montant est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Les souscripteurs sont représentés par Monsieur Max MAYER, prénommé, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital émis de la Société est fixé à deux millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze US Dollars (USD 2.338.495,-) divisé en:

- deux cent quarante-huit mille neuf cent soixante-cinq (248.965) parts sociales de classe A,
- deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de classe B,
- deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de classe C,
- deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de classe D,
- deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de classe E,
- deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de classe F,
- deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de classe G,
- deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de classe H,
- deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de classe I, et
- deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale a une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.-) avec les droits et obligations énoncés dans les présents statuts."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.050,- EUR. L'augmentation de capital a été évaluée à 14.456,60-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 mai 2014. Relation GRE/2014/1747. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014067606/194.

(140078985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Atlas Copco Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.100,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.931.

In the year two thousand fourteen, the twenty third day of April,

Before us, Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Atlas Copco Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 117.931 and having a share capital of EUR 1,250,000 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on July 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 1762 of September 21, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on May 27, 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 1641 of July 3, 2008.

THERE APPEARED:

Atlas Copco Airpower NV, a limited liability company (société anonyme) existing under the laws of Belgium, having its registered office at 957 Boomsesteenweg, 2510 Wilrijk, Belgium and registered with the Companies Register of Antwerp, Belgium, under number 403992231, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100) in order to bring it from its current amount of one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000) to one million two hundred fifty thousand one hundred Euro (EUR 1,250,100) by issuing to the Sole Shareholder four (4) new shares in registered form, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each and having the same features as the existing shares (the New Shares);

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 above by way of a contribution in cash;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above share capital increase;

4. Amendment of the register of the shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the New Shares in the register of the shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100) in order to bring it from its current amount of one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000) to one million two hundred fifty thousand one hundred Euro (EUR 1,250,100) by issuing to the Sole Shareholder four (4) new shares in registered form, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each and having the same features as the existing shares (the New Shares).

Second resolution

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe to the share capital increase as described above and to fully pay it up by way of a contribution in cash of two hundred fifty million Euro (EUR 250,000,000) which shall be allocated as follows:

- one hundred Euro (EUR 100) to the nominal share capital account of the Company; and
- two hundred forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred Euro (EUR 249,999,900) to the share premium account of the Company.

The above cash contribution in the amount of two hundred fifty million Euro (EUR 250,000,000) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company’s corporate capital is fixed at one million two hundred fifty thousand one hundred Euro (EUR 1,250,100), represented by fifty thousand and four (50,004) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the New Shares in the register of the shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in the case of divergences between the English and the French texts, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representative of the appearing party.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour d’avril,

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Atlas Copco Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.931 et disposant d’un capital social de EUR 1.250.000 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 juillet 2006, publié au Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations no 1762 le 21 septembre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 27 mai 2008 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 1641 du 3 juillet 2008.

A COMPARU:

Atlas Copco Airpower NV, une société anonyme existant en vertu des lois de la Belgique, ayant son siège social au 957 Boomsesteenweg, 2510 Wilrijk, Belgique et immatriculée au Registre des Sociétés de Anvers, Belgique, sous le numéro 403992231, étant l'associé unique de la Société (l'Associé Unique),

représenté ici par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de cent Euro (EUR 100) afin de le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1.250.000) à un million deux cent cinquante mille cent Euro (EUR 1.250.100) par l'émission à l'Associé Unique de quatre (4) nouvelles parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune et disposant des mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales);

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1 ci-dessus par le biais d'un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent Euro (100) afin de le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1.250.000) à un million deux cent cinquante mille cent Euro (EUR 1.250.100) par l'émission à l'Associé Unique de quatre (4) nouvelles parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune et disposant des mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales).

Deuxième résolution

Sur ce, l'Associé Unique déclare souscrire à l'augmentation de capital social telle que décrite ci-dessus et la libérer intégralement par le biais d'un apport en numéraire de deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000) à affecter comme suit:

- cent Euro (EUR 100) au compte de capital social de la Société; et
- deux cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Euro (EUR 249.999.900) au compte de prime d'émission de la Société.

L'apport en numéraire ci-dessus d'un montant de deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000) est à la libre disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent cinquante mille cent Euro (EUR 1.250.100), représenté par cinquante mille et quatre (50.004) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.“

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des associés de la Société.

88212

Frais estimés

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui incomberont à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte, le notaire le signe avec le mandataire autorisé de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2014. Relation: LAC/2014/20074. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Référence de publication: 2014066315/156.

(140077749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Colorfront S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014065677/9.

(140076582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

CTM/Mare B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 147.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014065692/10.

(140076519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

Pertrix Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.881.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen.

On the twenty fifth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 103123, with its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert,

represented by Mr. Max MAYER, private employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Max MAYER, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of “Pertrix Investment Group S.A.”.

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving there from or supplementing them.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares of the company may be created at the owner’s option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder’s option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, of the category A and of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is composed of a sole shareholder, the latter may appoint a sole director. In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders’ meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Whenever required by law the company is supervised by one or several independent auditors in lieu of the statutory auditor(s).

The independent auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of directors.

The independent auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The statutory auditors and the independent auditors may be re-appointed.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 10.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, e-mail or any other similar means of communication, another person as his proxyholder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal

reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2014.

The first annual meeting will be held in 2015.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the thirty one thousand (31,000) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All the thirty one thousand (31,000) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,250.-.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three and the number of supervisory auditors at one.
1. The number of directors is fixed at three and the number of supervisory auditors at one.
2. The following person is appointed as director of the category A:
 - Ms. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, with professional address at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
3. The following persons are appointed as directors of the category B:
 - Ms. Valérie PECHON, company director, born in Caracas (Venezuela), on November 10, 1975, with professional address at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, chairwoman of the board of directors.
 - Ms. Karoline WILLOT, company director, born in Uccle (Belgium), on January 11, 1983, with professional address at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
3. Has been appointed supervisory auditor:
 - the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.
5. The registered office of the company is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 103123, avec siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Max MAYER, préqualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Pertrix Investment Group S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A et de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est composée d'un associé unique, celui-ci peut nommer un administrateur unique. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs indépendants à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs indépendants sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.

Les réviseurs indépendants remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs indépendants peuvent être réélus.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10,00%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les trente et un mille (31.000) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 1.250,- EUR.

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. La personne suivante est nommée administrateur de catégorie A:
 - Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
3. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie B:
 - Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, présidente du conseil d'administration
 - Madame Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 10 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2019.
5. Le siège de la société est établi à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 mai 2014. Relation GRE/2014/1735. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014066935/362.

(140077951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

Partibel S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.679.

L'an deux mille quatorze, le dix avril

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARTIBEL S.A., avec siège social à L-2241 Luxembourg, 4, Rue Toni Neuman, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 204 de 1991, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu le 21 décembre 2009 par le Notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations, numéro 221 du 2 février 2010,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 35.679,

L'assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Madame Jannick CHOFFRAY demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, 36 Bohey

qui est également scrutateur de la présente assemblée qui désigne comme secrétaire Monsieur Max WAGNER demeurant professionnellement à L-9570 Wiltz, 9, Rue des Tondeurs

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Transformation de la société en société de Participations financières (SOPARFI) et modification subséquente des statuts;

2. Ratification des nominations effectuées au sein du Conseil d'Administration les 16 et 17 décembre 2013
3. Nomination au sein du Conseil d'Administration
4. Renouvellement des mandats au sein du Conseil d'administration
5. Remplacement du Commissaire aux Comptes
6. Décision quant au transfert du siège de la société
7. Ratification du contrat de crédit d'investissement intervenu avec la Banque de Luxembourg S.A. en date du 28 octobre 2013
8. Divers

II. Que la présente assemblée a été régulièrement convoquée de la manière suivante:

- Le 7 mars 2014 dans le Journal, page 28.
- Le 7 mars 2014 dans le Luxemburger Wort,
- Le 7 mars 2014 dans le Mémorial C, numéro 602.
- Le 25 mars 2014 dans le Luxemburger Wort
- Le 25 mars 2014 dans le Mémorial C, numéro 758.
- Le 25 mars 2014 dans le Journal, page 28

Les publications dans les journaux et dans le mémorial ont été déposés au bureau de l'assemblée.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée

IV. Qu'une première Assemblée Générale a été actée par devant le notaire Joëlle SCHWACHTGEN à Wiltz en date du 26 février 2014. En effet, au moins 50 % du capital social n'était pas présent ou représenté à ladite Assemblée du 26 février 2014 conformément au quorum de présence requis par la loi, une nouvelle assemblée générale extraordinaire a donc été convoquée conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme il est décrit au point I ci-dessus.

V. Que cette seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée, que la présente assemblée est par conséquent constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour. Par ailleurs, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour par les publications des convocations telles que décrites au point I ci-dessus.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée Générale décide de transformer la société d'une société de Gestion de Patrimoine Familial en une société de Participations Financières et modifie en conséquence l'article 4 y relatif à l'objet social qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée déclare ratifier la reconduction par cooptation des administrateurs à savoir Monsieur Moysè DARGAA, Monsieur Marc HANIN et la société AYAM HOLDING S.A. SPF, faite lors des réunions du conseil d'administration en date du 16 et du 17 décembre 2013, publiée au Mémorial C le 25 janvier 2014 sous le numéro 232 et du 28 janvier 2014 sous le numéro 246 en attendant la tenue de la prochaine assemblée générale.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur à savoir la société anonyme MALIBARO SA SPF, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 134.992, avec siège social à L-9647 Doncols, 36, Bohey, ici valablement représentée par son représentant permanent Madame Marie-Rose HARTMAN jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2019.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs à savoir Monsieur Marc HANIN, Monsieur Moyse DARGAA et la société AYAM HOLDING SA SPF qui aura comme représentant permanent Madame Isabelle HAMER et de les prolonger jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2019.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir la société anonyme SAFILUX S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B24581, ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, Rue Tony Neuman et lui donne décharge. Elle nomme un nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée de l'an 2019, à savoir la société à responsabilité limitée HMS Fiduciaire, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B121.989, ayant son siège social à L-9647 Doncols, 36, Bohey.

Sixième résolution

L'assemblée décide de ratifier la signature du contrat de crédit d'investissement intervenu avec la Banque de Luxembourg en date du 28 octobre 2013.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement 1150.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Déclaration

Le Notaire soussigné constate au nom de la comparante que le siège de la société est transféré de Luxembourg, 4, Rue Toni Neumann à L-1470 Luxembourg, 7, Route d'Esch.

Signé: Choffray, Wagner, Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Wiltz, le 11 avril 2014. Relation: WIL/2014/262. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014066045/113.

(140076459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.

BT American Securities (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.800,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 69.049.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BT AMERICAN SECURITIES (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 69049, and having a share capital of GBP 16,800 incorporated pursuant to a notarial deed of March 3, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 9, 1999, number 431 (the Company).

THERE APPEARED:

DB BLUEBELL INVESTMENTS (CAYMAN) PARTNERSHIP, a company incorporated under the law of Cayman Islands, having its statutory office at c/o Deutsche Bank (Cayman) Limited, PO Box 1984, Boundary Hall, Cricket Square, Grand

Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (formerly at Elizabethan Square, George Town, Grand Cayman) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Benoît Entringer, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is the following:

- 1) Dissolution of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.
- 3) Discharge to the members of the Board.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Benoît Entringer, lawyer, residing professionally in L- 714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis, as Liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder grants discharge to the members of the Board of Managers for the execution of their mandate until this date.

There being no further business on the agenda, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BT AMERICAN SECURITIES (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69049 , constituée suivant un acte notarié, en date date du 8 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 juin 1999, numéro 431 (la Société).

A COMPARU:

DB BLUEBELL INVESTMENTS (CAYMAN) PARTNERSHIP, une société existant sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social c/o Deutsche Bank (Cayman) Limited, PO Box 1984, Boundary Hall, Cricket Square, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Cayman (ci-avant Elizabethan Square, George Town, Grand Cayman),

ici représentée par Monsieur Benoît Entringer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge aux membres du Conseil de Gérance.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Benoît Entringer, avocat, avec adresse professionnelle à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis, en tant que Liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout de ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et de disposer des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de ses fonctions.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur aura le droit d'effectuer tous les actes et de réaliser toutes les opérations, y compris celles et ceux qui sont visés à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, déléguer, pour des opérations ou des tâches spécifiquement déterminées, quelques-uns de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur sera autorisé à faire des paiements anticipés sur le boni de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge aux membres du Conseil de Gérance pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 1.200.-

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: B. ENTRINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2014. Relation: LAC/2014/20952. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014066419/117.

(140078325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2014.

New Millennium SIF - SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.131.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2014, il a été décidé;

- de nommer Monsieur Emanuele Bonabello, né le 06 février 1966 à Milan, Italie, résidant professionnellement au 49, Piazza del Gesu, 00186 Rome, Italie en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

- de renommer PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet au 16 avril 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014067700/16.

(140078591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

HR Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 94.584.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique du 02 avril 2014

Acceptation de la démission de Monsieur François MOULIAS, de la société LM1 S.A. et de la société DURHAM MANAGEMENT LTD de leur mandat d'Administrateurs;

Acceptation de la démission de M. Vincent TUCCI de son mandat de Commissaire;

Nomination des nouveaux Administrateurs:

- Madame Filippa RAULET, Administrateur de société, née à Thionville (France), le 12 septembre 1961, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Madame Mélanie LUCADELLO, Administrateur de société, née à Mont-Saint-Martin (France), le 17 mars 1984, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- M. Vincent TUCCI, Administrateur de société, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

Les Administrateurs sont nommés pour un mandat d'une durée de trois ans.

Nomination du nouveau Président du Conseil d'Administration

- M. Vincent TUCCI, Administrateur de société, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

Le Président du Conseil d'Administration est nommé pour un mandat d'une durée de trois ans.

Nomination du nouvel Administrateur Délégué

- M. Vincent TUCCI, Administrateur de société, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

L'Administrateur Délégué est nommé pour un mandat d'une durée de trois ans.

Nomination, en remplacement du Commissaire

- la société FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS SA, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

Le Commissaire est nommé pour un mandat d'une durée de trois ans.

Transfert du siège social de la société du 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2014.

Pour HR Consulting S.A.

Les administrateurs

Référence de publication: 2014065857/37.

(140076662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2014.